

CHIFFRES 2014

Chaque semaine, 12 bébés mort-nés en Belgique !

596 enfants sont morts avant d'être nés. Un chiffre constant

Les statisticiens de Stabel (SPF Économie) viennent de sortir les chiffres des décès foeto-infantiles pour 2014. Le nombre de bébés mort-nés stagne depuis près de 20 ans, tandis que le nombre de décès de bébés de moins d'un an diminue. Le docteur Maton, néonatalogue à Liège, nous éclaire.

Chaque jour en Belgique, des nourrissons meurent. Dans le ventre de leur mère (mort-nés) ou avant d'atteindre l'âge d'un an (décès infantiles). Les données ne tiennent pas compte des fausses couches. Pour entrer dans les stats des « mort-nés », l'enfant doit avoir passé le cap des 22 semaines de gestation (il pèse alors 500 g et fait 25 cm environ).

En 2014, on a totalisé 596 mort-nés (309 garçons et 287 filles), soit 12 chaque semaine ! Un chiffre en légère augmentation par rapport à 2013 (571) mais qui semble surtout stagner depuis 20 ans. Après avoir fait fléchir les chiffres (on était à 1.000 mort-nés en 1980), on semble ne plus pouvoir intervenir.

MEILLEURE SURVEILLANCE

« C'est un peu cela », concède Pierre Maton, chef du service néonatalogie à l'hôpital Saint-Vincent (Liège), la plus grosse maternité de Wallonie (3.500 naissances par an). « On est peut-être arrivé à un point maximum.

Mais pour atteindre ces chiffres, quand on voit d'où l'on vient, c'est grâce à la meilleure surveillance des grossesses au 3^e trimestre ». Quelles sont les causes de ces décès, in utero ? « La cause principale est due à des accidents pendant le travail de la mère. Une anomalie liée au placenta peut interrompre la circulation du sang entre la mère et l'enfant, qui peut mourir d'asphyxie. Il y a aussi les accidents liés au cordon, qui étrangle l'enfant ou qui fait un nœud. Autre cause, mais moins fréquente : les infections. Hélas, dans 40 % des cas, on ne connaît pas la raison du décès. C'est d'autant plus dur pour les parents, qui perdent leur enfant sans que l'on puisse donner d'explication... »

On constate enfin que 39 % des mort-nés et 38 % des bébés qui meurent avant l'âge de 1 an, présentent une anomalie congénitale. « Ces anomalies n'entraînent pas toujours le décès », nuance le docteur Maton. Mais il arrive que des cas très délicats se posent : doit-on s'acharner sur un bébé dont on sait dès la naissance qu'il souffrira, sera très lourdement handicapé et qu'il vivra comme une plante ?

MOINS DE MORTS SUBITES

Du côté des nourrissons (0 à 1 an), la Belgique a totalisé 423 décès en 2014 (247 filles et 176 garçons), un chiffre qui diminue de manière régulière au fil des ans (459 décès en 2004 et 880 en

1994). « Cette diminution s'explique par la meilleure prise en charge des prématurés par les services néonataux et par l'amélioration des soins de santé dans notre pays », estime le docteur Maton. « Il y a aussi le fait qu'on prend de plus en plus de mesures de sécurité pour les petits. Contre les accidents de la route par exemple ». La cause principale de ces décès de nourrissons est un peu la suite des incidents rencontrés durant la grossesse ou lors de l'accouchement (cordon, placenta). Deux tiers des décès (285 sur les 423) interviennent alors que le bébé a moins de 4 semaines. « La 2^e cause, c'est la mort subite. Mais on a pourtant fait de gros progrès à ce niveau-là. On est passé de 1 à 2 morts subites (sur 1.000 naissances) il y a 30 ans à 0,5 morts subites aujourd'hui. C'est scientifiquement prouvé aujourd'hui : faire dormir l'enfant sur le dos diminue les risques », insiste le spécialiste.

Le docteur Maton observe que les décès foeto-infantiles sont plus importants dans les familles pauvres et lorsque la maman vit seule.

Selon Eurostat, le taux de mortalité infantile de la Belgique est de 3,4 (pour 1.000 naissances), ce qui classe notre pays en 14^e position des pays de l'Union européenne, derrière l'Italie, l'Espagne, les pays scandinaves... La moyenne pour l'Europe est de 3,7%. ●

F. DE H

Les chiffres 2014

> **500 grammes.** 19 bébés (nés vivants) sont décédés alors qu'ils avaient moins de 500 g.

> **95 bébés mort-nés** en Hainaut, la 2^e province la plus touchée du pays après Bruxelles (105 mort-nés).

> **68 bébés** (de moins d'un an) décédés, en province du Hainaut, la province la plus touchée du pays, devant Bruxelles (59 décès) !

> **39 %** des bébés mort-nés présentent une anomalie

congénitale (qui n'est pas toujours la cause du décès).

> **14 ans**, l'âge de la plus jeune maman ayant donné naissance à un enfant mort-né en 2014. Elle provient de Wallonie. ●